



Indemnités d'occupation

Par **tutut200d**, le **09/08/2019** à **15:45**

Bonjour,

Voilà 5 mois que nous sommes séparés mon ex et moi. Elle a quitté l'appartement que nous avons acheté ensemble. Je précise que nous ne sommes pas mariés. Elle ne paie plus le loyer. Etant seul à rembourser et à occuper l'appartement je suis conscient que j'aurai à payer des indemnités d'occupations + pensions alimentaires pour les enfants. Je trouve cela injuste de supporter seul le crédit immobilier et de devoir en plus lui verser une indemnité. Quel recours a-t-on dans ce cas là? car plus je passe de temps dans cet appartement plus j'aurai à lui reverser d'argent. Je ne vous parle pas du compte joint ou la banque ne veut rien entendre alors que nous avons emprunté à 50/50.

Merci pour vos retours.

Par **Visiteur**, le **09/08/2019** à **15:48**

Bonjour

Le JAF tiendra compte du fait que vous devez un demi-loyer, mais que vous payez la part du crédit de votre ex.

Quel montant représente la différence entre les deux ?

Par **tutut200d**, le **09/08/2019** à **16:06**

Le crédit est de 700 / mois + 100 euro de charge de copro. Si je devais louer mon appartement je pense que ce serait aux alentours de 750/800 par mois

Par **Visiteur**, le **09/08/2019** à **23:57**

Il faut donc négocier donnant donnant !